

PLUi de la
Grandvallière

ZONAGES

4.11 Chaux-du-Dombief

Élaboration du PLUi : approbation en date du 17 octobre 2022

Modification simplifiée n°1 du PLUi : approbation en date du 26 août 2025

- Prescriptions ponctuelles**

 Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11)

 Éléments à protéger pour des motifs d'ordres culturels, religieux ou architectural (L151-19)

 Points de vue à préserver (L151-19)

 Mares à préserver (L151-23)

- Prescriptions linéaires**

 Itinéraires intercommunaux de mobilité douce à conserver (L151-38 > voir OAP dédiées)

 Linéaire commercial à préserver (L151-16)

 Murets en pierres à préserver (L151-19)

 Haies à préserver (L151-23)

- Prescriptions surfaciques**

 Secteur de risque majeur, construction interdite

 Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique

 Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)

 Bande de 75 m inconstructible (L111-6)

 Secteurs faisant l'objet d'une OAP (L151-6 et s.)

 Emplacements réservés (L151-41 > voir annexe dédiée)

 Secteur préférentiel d'implantation des commerces de détail (L151-16)

 Secteurs de taille et de capacité limitée (L151-13)

 Périmètre de secteur bâti en ordre continu ou semi-continu

 Périmètre de protection paysagère (L151-19)

 Boissements à préserver (L151-23)

 Zones humides à protéger (L151-23)

 Rives naturelles de plans d'eau à protéger (L122-12)

- Zonages**

 UCM - Zone urbaine de centralité majeure

 UC - Zone urbaine de centralité

 UP - Zone urbaine de périphérie

 UH - Zone urbaine de hameau

 UT - Zone urbaine à vocation touristique

 UL - Zone urbaine de loisirs

 UX - Zone urbaine à vocation commerciale

 UXc - Zone urbaine à vocation de commerces de superficie limitée

 UY - Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale

 UYF - Zone urbaine dédiée aux fromageries

 1AUR - Zone à urbaniser à vocation majeure d'habitat

 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique

 1AUE - Zone à urbaniser à vocation d'équipement

 1AUB - Zone à urbaniser en cœur de biodiversité secondaire

 1AUF - Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale

 N - Zone naturelle

 NB - Zone naturelle en cœur de biodiversité prioritaire

 NL - Zone naturelle à vocation de loisirs

 NLc - Zone naturelle de loisirs à vocation de chasse

 NT - Zone naturelle touristique

 NTI - Zone naturelle touristique insolite

 NE - Zone naturelle d'équipement

 NC - Zone naturelle de carrière

 A - Zone agricole

 AC - Zone agricole de pension animalière

 AS - Zone agricole stratégique

 AP - Zone agricole de pré-bois et d'estive

- Éléments de contexte**

 Plans d'eau

 Cours d'eau

 Limite intercommunale

 Limite communale

 Parcelles

 Bâtiments

 Voie ferrée

 Route ou rue





Données soumises aux conditions générales d'utilisation des fichiers

© IGN - 2019 © PCI Vecteur © DDT du Jura (39)

© PNR du Haut-Jura, Avril 2022 / © URBICAND 2025

Reproduction et utilisation limitées aux missions de service public

